

PROCÈS-VERBAL

Assemblée du conseil d'agglomération
DU JEUDI 27 AOÛT 2026, 16 H

Denis Pelletier
Président d'assemblée

M^e Domenico Zambito
Greffier adjoint

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal



Table des matières

Séance du 27 août, 16 h

- Présences 3
- 01 – Période de questions du public 3
- 02 – Période de questions des membres du conseil.....6
- 03 – Ordre du jour et procès-verbal.....6
- 04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif.....7
- 07 – Dépôt..... 7 à 9
- 20 – Affaires contractuelles 9 à 54
- 30 – Administration et finances 55 à 58
- 41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement 58 et 59
- 42 – Adoption de règlements 60 à 62
- 45 – Règlement de la Société de transport de Montréal 62 à 65
- 51 – Nomination / Désignation 65 et 66
- 65 – Motion des élus-es..... 66 à 68
- Fin de l’assemblée.....68



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 27 août 2026
16 h**

**Séance tenue le jeudi 27 août 2026
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Dimitrios (Jim) Beis, John Belvedere, Christine Black, Alex Bottausci, Michel Boudreault, Caroline Braun, Julie Brisebois, Jonathan Cha, Alan DeSousa, Marc Doret, Heidi Ektvedt, Chantal Gagnon, Michel Gibson, Jeremy Levi, Peter Malouf, Andréanne Moreau, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Julie-Pascale Provost, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Anne Saint-Laurent, Martin St-Jean, Aref Salem, Michael Stern, David Tordjman, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin et Morris Vesely

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Nathalie Deret, Agente de recherche

Le président d'assemblée, Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Ensuite, le président d'assemblée offre ses condoléances à la famille, aux proches et aux collègues d'un signaleur de l'aéroport Montréal-Trudeau décédé lors d'une opération au sol, dont les circonstances font toujours l'objet d'une enquête. Il rend également hommage au musicien montréalais Oliver Jones et souligne l'héritage exceptionnel qu'il laisse à Montréal.

Il rappelle ensuite que les Championnats du monde sur route de l'UCI se tiendront du 20 au 27 septembre et qu'une planification rigoureuse est en cours afin d'en limiter les répercussions. À l'occasion de la rentrée scolaire, il souhaite une bonne année aux élèves et invite à une vigilance et une sécurité collective.

Enfin, le président déclare la séance ouverte et dépose le nouveau plan de banquette.

1 - Période de questions du public

À 16 h 12, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Quelles actions la Ville de Montréal entreprend-elle pour assurer la conformité à ses lignes directrices et prévenir toute utilisation inappropriée de son logo, de manière à en préserver l'intégrité et les droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent? / Est-ce que Montréal Anti-apartheid a eu l'autorisation d'utiliser le logo en forme de rosette ?
<u>Question de :</u>	
Karpel Bettina	
<u>Réponse de :</u>	
Andréanne Moreau	

2 <u>Question de :</u> Susan Stacho <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger Dimitrios (Jim) Beis	Pourquoi la Direction des Grands parcs veut déplacer l'entrée des Grand parc de l'Ouest de Sainte-Anne de Bellevue vers l'entrée Cap Saint-Jacques plutôt que près du REM? / L'agglomération envisage-t-elle un gel dans le budget de la Ville afin de préserver les terrains compris dans l'emprise 440?
3 <u>Question de :</u> Joanna Duy <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	La Ville prévoit-elle prendre les mesures nécessaires pour réaffecter un brigadier scolaire à l'intersection jugée dangereuse située à proximité de l'école Royal Vale School, afin d'assurer la sécurité des élèves et de l'ensemble des usagers? / Serait-il possible d'obtenir une copie de l'étude portant sur la dangerosité de cette intersection quadrilatère, ainsi que les données, statistiques et critères d'analyse ayant servi à l'évaluation?
DÉPÔT DE DOCUMENTS	
4 <u>Question de :</u> Malek Haddad <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	Dans la motion intitulé Résolution pour la paix civile, la sécurité publique et la cohésion sociale, il est fait mention du blocage de participants à un événement, est ce que la Ville est en mesure d'indiquer de quel événement il s'agissait? / Commentaires
5 <u>Question de :</u> Alyssa Yuffe <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Quelles actions la Ville de Montréal compte-t-elle entreprendre afin d'assurer un environnement sécuritaire et inclusif pour l'ensemble de la population montréalaise, notamment pour les membres de la communauté juive? / Vous engagez-vous à veiller à ce que les motions présentées en séance reposent sur des informations exactes et vérifiées, et à évaluer avec attention leurs effets potentiels sur la cohésion sociale et le climat de dialogue au sein de la communauté montréalaise?
6 <u>Question de :</u> Jessica Winton <u>Réponse de :</u> Michael Stern	Pourquoi le maire de Westmount ne siège-t-il à aucune commission permanente de la Ville de Montréal, alors qu'une part importante des taxes versées par les personnes résidentes de Westmount contribue au financement de l'agglomération? / La personne citoyenne demande si les services du maire de la Ville de Westmount ont été retenues par la Commission sur les finances
7 <u>Question de :</u> Jessica Houde-Woytiuk <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	À la suite d'un accident survenu sur la rue Westminster, est-ce que l'agglomération pense affecter un brigadier scolaire, cette année, à cette intersection afin d'améliorer la sécurité des piétons et des autres usagers de la route? / Commentaires
8 <u>Question de :</u> Aida Benaguida <u>Réponse de :</u>	<i>La question n'est pas posée puisque le sujet a été traité à trois reprises.</i>
9 <u>Question de :</u> Charlie Shein <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Pourquoi n'est-il pas possible d'affecter un brigadier de façon permanente à l'intersection Westminster, alors que plusieurs élèves ont été heurtés par des véhicules au cours des deux années précédant le projet pilote qui y a permis l'implantation d'un brigadier?

À 16 h 45, le président d'assemblée fait la lecture de neuf questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	I believe we can all agree that accountability to the public is important to taxpayers. Why is the STM continuing to stonewall me and is not providing the monthly ridership report for the new 211 x bus route which started on May 19, 2026. The STM can report to me that over 50% of the busses driving in my residential neighbourhood are diesel but somehow I have to wait to the Fall to find out how many riders are officially riding the bus for the 24 x per day we have a bus driving mainly EMPTY of passengers. As we all know, the STM did NO ACTUAL user survey on residents in the actual neighbourhood to justify this bus. Why is this bus not being deviated to the East of Montreal where there are 500 k potential users of a bus versus a sector of 2700 where the majority are car opting?
<u>Question de :</u> Caroline Malcolm <u>Réponse de :</u> Aref Salem	
2	Pouvez vous laver les poubelles au centre-ville car elles sentent très très mauvais. L'odeur est insupportable et perceptible à 12-15 pieds. Ce n'est pas agréable pour nous et les touristes. Toutes les poubelles sentent mauvais. Elles sont vidées mais pas nettoyées. Merci
<u>Question de :</u> Celine Delisle <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
3	Dans les années 80, la Ville de Montréal a dépensé l'équivalent actuel de près de 1 300 000 \$ pour la conception de son logo distinctif en forme de rosette, logo qui est aussi utilisé par l'agglomération et est protégé par des droits de propriété intellectuelle et dont utilisation est régie par les lignes directrices strictes énoncées dans le « Guide d'utilisation du logo » de la Ville, lequel exige une entente de partenariat officiel pour l'utilisation du logo. Quelles mesures sont prises pour garantir le respect des lignes directrices et pour protéger et faire valoir ces droits de propriété intellectuelle ainsi que la réputation qui y est associée? Êtes-vous au courant d'une utilisation non-conforme flagrante de ce logo et, si oui, pourquoi n'avez-vous pas agi?
<u>Question de :</u> Earl Wertheimer <u>Réponse de :</u> Andréanne Moreau	
4	À la suite du conseil de lundi, j'ai été directement ciblée et racialisée à la sortie de l'édifice. Alors que 150 manifestants créaient un goulot d'étranglement, la foule s'est attroupée autour de moi à ma sortie ; j'ai été isolée et soumise à un harcèlement agressif. Des manifestants m'ont crié au visage « Fasciste, raciste, terroriste », avec des insultes et gestes obscènes. Sans aucun signe distinctif ni provocation, j'ai été ciblée sur la seule base d'une racialization présumée. Le SPVM n'a offert aucune issue sécurisée, me contraignant à traverser une foule hostile qui m'a ensuite suivie dans la rue. Étant donné la compétence de l'Agglomération en sécurité publique, quels protocoles le SPVM met-il en œuvre pour éviter que des citoyens isolés soient ciblés par la racialization aux sorties des édifices publics et pour garantir un accès sécuritaire aux instances municipales ?
<u>Question de :</u> Michelle Daniel <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
La question 5 n'a pas été lue.	
6	De passage à Montréal j'ai assisté à un concert à la place des art et souhaiterais avoir les coordonnées du prestataire de la petite tente en forme d'igloo où se trouvait les techniciens pour la sonorisation je suis dans ma commune en Martinique en charge des festivités
<u>Question de :</u> Jeanhyne Gémieux <u>Réponse de :</u> Andréanne Moreau	

7	En roulant sur Viau en direction nord, suis passe sur nid-de-poule (quasi d'autruche ...). Il faut mattre une "patch" ou réparer très rapidement pour éviter que les automobilistes ne se retrouve avec suspension en pièces ... Quand est-ce que ce sera réglé ?
Question de : Jean-François Fisicaro	
Réponse de : Alan DeSousa	
8	À quand et comment allez vous réparer nos rues remplies de nid de poule? vieux rosemont promenade Masson rue st Joseph et toutes les autres. Faites moi un plan et objectif? Si il voud manque de main d'oeuvre, j'ai un ami sénégalais qui veut travailler ici et il est jeune et santé ce serait interessant d'employer des travailleurs étrangers.
Question de : Daniel Legault	
Réponse de : Alan DeSousa Soraya Martines Ferrada	
9	Bonjour, je souhaiterais obtenir une mise à jour concernant le site commercial situé au 8473-8477, rue Notre-Dame Est, anciennement la Taverne Rancho. Le bâtiment est vacant depuis plus de cinq ans, n'est pas sécurisé et présente des risques d'incendie ainsi que des risques pour la sécurité des enfants du quartier. Le terrain n'est également pas entretenu, ce qui contribue à la dégradation du secteur. Un projet de démolition et de construction d'un immeuble résidentiel avait été présenté lors de la consultation publique du 24 septembre 2025. J'aimerais savoir où en est ce dossier. De plus, des pancartes ont récemment été installées sur l'édifice portant la mention « Scannez pour payer » par la compagnie ClknPark, ce qui soulève des questions quant à l'usage actuel du site. Je vous remercie de m'informer de l'état d'avancement du dossier et des mesures envisagées pour sécuriser et encadrer ce terrain. Merci
Question de : François Cinq-Mars	
Réponse de : Chantal Gagnon	

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 01, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant pas de questions de la part des membres du conseil, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 17 h 02.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 17 h 03, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0397

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0398

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2026, à 16 h

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2026 à 16 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 17 h 03, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif » et dépose un nouveau plan de salle.

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 17 h 04, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

6 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 17 h 04, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « **Dépôt de rapports des commissions du conseil** ».

CG26 0399**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Travaux prébudgétaires 2027 - rapport et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Travaux prébudgétaires 2027 - rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG26 0400**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal »**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.02

7 – Dépôt

À 17 h 04, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

07.01 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG26 0214.

07.02 Dépôt du procès-verbal de correction du procès-verbal du conseil d'agglomération du mardi 19 mai 2026, 16 h

CG26 0401**Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2025**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport intitulé « Rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2025 », et le conseil en prend acte.

07.03 1269587002

CG26 0402**Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 30 juin 2026 - Volet agglomération et de l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2026 comparé avec le 30 juin 2025**

- 1 - Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le document intitulé « Projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 30 juin 2026 - Volet agglomération », et le conseil en prend acte;
- 2 - Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le document intitulé « État des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2026 comparé avec le 30 juin 2025 », et le conseil en prend acte.

07.04 1263074004

CG26 0403

Dépôt du rapport annuel 2025 de la vérificatrice générale de la Ville

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport intitulé « Dépôt du rapport annuel 2025 de la vérificatrice générale de la Ville », et le conseil en prend acte.

07.05

11 - Dépôt de pétitions

À 17 h 05, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

17 h 05,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0404

Accorder un soutien financier de 742 500 \$ à Maison du Père, afin de bonifier la Banque d'aide au loyer et soutenir 150 ménages locataires supplémentaires à risque d'éviction / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2026 par sa résolution CE26 0987;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 742 500 \$ à Maison du Père, afin de bonifier la Banque d'aide au loyer et soutenir 150 ménages locataires supplémentaires à risque d'éviction;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1268538005

CG26 0405

Accorder un soutien financier de 540 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la rénovation d'unités d'habitation destinées à une clientèle vulnérable / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2026 par sa résolution CE26 0988;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 540 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la rénovation d'unités d'habitation destinées à une clientèle vulnérable;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1266898005

CG26 0406

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Cyclo-club Lachine, pour l'événement Les Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 15 000 \$ pour les années 2027 et 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2026 par sa résolution CE26 1018;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Cyclo-club Lachine, pour l'événement Les Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2026 à 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 15 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1261204001

CG26 0407

Accorder un soutien financier de 525 000 \$ à Beach Volleyball Évènements, pour l'organisation du Montréal Beach Pro Tour pour les années 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 75 000 \$ pour les années 2027 et 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2026 par sa résolution CE26 1019;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 525 000 \$ à Beach Volleyball Événements, pour l'organisation du Montréal Beach Pro Tour pour les années 2026 à 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 75 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1261204002

CG26 0408

Accorder un soutien financier additionnel de 2 850 000 \$ à Événements GPCQM, pour la tenue du Grand Prix Cycliste de Montréal en 2026, 2027 et 2028 / Accorder un soutien en biens et services d'une valeur de 1 410 000 \$ pour 2027 et de 1 420 000 \$ pour 2028 / Autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028 / Autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 250 000 \$ pour les années 2027 et 2028 / Approuver le projet d'addenda 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2026 par sa résolution CE26 1022;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de de 2 850 000 \$ à Événements GPCQM, pour la tenue du Grand Prix Cycliste de Montréal en 2026, 2027 et 2028, dont 250 000 \$ en 2026 et 1 300 000 \$ par année en 2027 et 2028;
- 2- d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028;
- 3- d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur de 1 410 000 \$ pour 2027 et de 1 420 000 \$ pour 2028;
- 4- d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 6- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 250 000 \$ pour les années 2027 et 2028 pour le Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 7- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1261204003

À 17 h 06,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0409

Accorder un soutien financier additionnel de 700 000 \$ à l'Association des sports d'action, soit 200 000 \$ en 2026 et 250 000 \$ par année en 2027 et 2028, pour la tenue du Festival Jackalope en 2026, 2027 et 2028 / Autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028 / Autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 200 000 \$ pour les années 2027 et 2028 / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2026 par sa résolution CE26 1021;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 700 000 \$ à l'Association des sports d'action, soit 200 000 \$ en 2026 et 250 000 \$ par année en 2027 et 2028, pour la tenue du Festival Jackalope en 2026, 2027 et 2028;
- 2- d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028;
- 3- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 200 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1268475001

CG26 0410

Accorder un contrat à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 1 889 887,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21389 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution 5 août 2026;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usée Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 774 912,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21389;
- 2 - d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1265492001

CG26 0411

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 3 400 298,84 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien des équipements et des milieux naturels des parcs régionaux dans le cadre de trois contrats accordés à SOGEP inc. (CG23 0129), majorant ainsi le montant total des contrats à 14 961 805,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1056;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 400 298,84 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien des équipements et des milieux naturels des parcs régionaux dans le cadre de trois contrats accordés à SOGEP inc. (CG23 0129);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1264352002

CG26 0412

Conclure une entente-cadre avec Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau sans pièces mécaniques de 50 à 300 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville (lot 1), d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente 341 047,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21400 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1058;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau sans pièces mécaniques de 50 à 300 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville (lot 1), pour une somme maximale de 341 047,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21400;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1264185004

CG26 0413

Résilier l'entente-cadre conclue avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal (CG26 0158)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1061;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de résilier l'entente-cadre conclue avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal (CG26 0158).

Adopté à l'unanimité.

20.10 1263838005

À 17 h 08,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0414

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 493 843,44 \$ (taxes incluses) pour les services requis au lieu d'enfouissement technique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions Itée (CG23 0623), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 414 811,95 \$ (taxes incluses)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1062;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 190 709,03 \$, taxes incluses, pour les services requis au lieu d'enfouissement technique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions Ltée (CG23 0623);
- 3 - d'autoriser une dépense de 164 989,13 \$, taxes incluses, à titre de paiement des redevances en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- 4 - d'autoriser une dépense de 138 145,28 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités, afin de couvrir le tonnage additionnel lié aux travaux prévus en 2027, ainsi que l'ajustement du prix selon l'indexation à l'indice des prix à la consommation;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1265472001

CG26 0415

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 202 036,26 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager de la Biosphère, dans le cadre du contrat accordé à Proprecan inc. (CG23 0484), majorant ainsi le montant total du contrat à 815 782,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1063;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 175 683,71 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager de la Biosphère, dans le cadre du contrat accordé à Proprecan inc. (CG23 0484);
- 3 - d'autoriser une dépense de 26 352,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1267157006

CG26 0416

Accorder un contrat à Recyc-Matelas inc., pour les services de collecte, de transport et de valorisation des matelas et sommiers en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période de 28 mois - Dépense totale de 734 690,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21421 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1064;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Recyc-Matelas inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de collecte, de transport et de valorisation des matelas et sommiers en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période de 28 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 734 690,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21421;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Recyc-Matelas inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1268501002

CG26 0417

Exercer l'option de la deuxième prolongation de six mois / Autoriser une dépense additionnelle de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour les services de traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030), majorant ainsi le montant total des contrats à 13 730 032,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1066;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de six mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle totale de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour les services de traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030);

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1	1 611 058,44 \$
Lot 2	1 657 996,99 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1266224001

CG26 0418

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour les travaux de reconstruction et de réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'aqueduc principal de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 3 729 406,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2629-205377-C (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1070;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction et de réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'aqueduc principal de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 868 774,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2629-205377-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 430 316,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 430 316,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1266503001

À 17 h 09,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0419

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée, pour les travaux de mise à niveau des équipements électriques des blocs B et G du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte phase 1 - Dépense totale de 1 334 501,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2630-190976-C (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1071;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à La Cie Électrique Britton Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau des équipements électriques des blocs B et G du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte phase 1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 112 084,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2630-190976-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 416,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de La Cie Électrique Britton Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1266561001

CG26 0420

Accorder un contrat à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 43 du Service de sécurité incendie de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 940 827,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21398 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1072;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 43 du Service de sécurité incendie de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 696 909,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21398;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 381,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 104 536,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1267424001

CG26 0421

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Consultants AECOM inc. (lot 1) et Terrapex Environnement ltée (lot 2), pour les services professionnels de réalisation d'études environnementales et géotechniques, de plans et devis, de demandes d'autorisations ministérielles, de surveillance des sols et de la construction des mesures de mitigation de biogaz et de suivis post-construction dans le cadre des constructions sur des lieux d'élimination de matières résiduelles désaffectés, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 4 074 664,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21372 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1073;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de réalisation d'études environnementales et géotechniques, de plans et devis, de demandes d'autorisations ministérielles, de surveillance des sols et de la construction des mesures de mitigation de biogaz et de suivis post-construction dans le cadre des constructions sur des lieux d'élimination de matières résiduelles désaffectés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21372;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Consultants AECOM inc.	1	2 060 279,97 \$
Terrapex Environnement ltée	2	2 014 385 \$

- 2- de procéder aux évaluations du rendement de Consultants AECOM inc. et de Terrapex Environnement Itée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1260186001

CG26 0422

Approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 268,96 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 133 445,07 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1085;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 268,96 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 133 445,07 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus dans la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1268682003

CG26 0423

Accorder un soutien financier de 90 000 \$ à l'organisme Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour la tenue des éditions 2026, 2027 et 2028 de la Nuit des sans-abri de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1092;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 90 000 \$ à l'organisme Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., soit 30 000 \$ par année, pour la tenue des éditions 2026, 2027 et 2028 de la Nuit des sans-abri de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1260096005

À 17 h 11,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0424

Accorder un soutien financier de 280 000 \$ à Maison de l'innovation sociale (MIS), pour la réalisation du projet « Incubateur de la MIS », pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 280 000 \$ à Maison de l'innovation sociale (MIS), pour la réalisation du projet « Incubateur de la MIS », pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1268379001

CG26 0425

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels multidisciplinaires en conception et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils Itée (CG23 0158)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1074;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels multidisciplinaires en conception et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils Itée (CG23 0158).

Adopté à l'unanimité.

20.22 1260077001

CG26 0426

Accorder un contrat de gré à gré à Sports Montréal inc., pour les services de gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2027 à 2029 - Dépense totale de 1 347 010,35 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1075;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Sports Montréal inc. pour les services de gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2027 à 2029, pour un montant de 1 347 010,35 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés à la convention de services;
- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1269615002

CG26 0427

Approuver le projet d'entente par lequel la Ville mandate Hydro-Québec pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique existant sur le site archéologique de Fort-Lorette, dans le cadre du projet d'aménagement d'un futur parc, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, financé en partie par l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Dépense totale de 589 539,17 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1080;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente par lequel la Ville de Montréal mandate Hydro-Québec pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique existant sur le site archéologique de Fort-Lorette, dans le cadre du projet d'aménagement d'un futur parc, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, financé en partie par l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 504 058,34 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 405,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 35 075 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1266605001

CG26 0428

Approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 162,1 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2000, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 219 851,37 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2026 par sa résolution CE26 1084;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 162,1 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2000, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 219 851,37 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1268682002

À 17 h 12,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0429

Autoriser une dépense additionnelle de 34 214,25 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Supergravity inc. (CG25 0441), majorant ainsi le montant total du contrat à 394 364,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1144;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 34 214,25 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé Supergravity inc. (CG25 0441);
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1266634001

CG26 0430

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 831 509,29 \$, taxes incluses, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre des contrats accordés à Dragon Construction ltée (lots 1, 2, 3 et 5) et à Construction Camara (lot 4), (CE23 1417 et CG23 0493), majorant ainsi le montant total des contrats à 2 981 590,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1146;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 728 841,08 \$, taxes incluses, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre des contrats accordés à Dragon Construction ltée (lots 1, 2, 3 et 5) et à Construction Camara (lot 4) (CE23 1417 et CG23 0493);
- 3 - d'autoriser une dépense de 102 668,21 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités, afin de combler le déficit accumulé au cours des dernières années;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1260423001

CG26 0431

Conclure une entente-cadre avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 848 798,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21365 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1147;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Globocam (Anjou) inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de marque Freightliner pour une somme maximale de 1 540 665 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21365;
- 2 - d'autoriser une dépense de 308 133 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Anjou) inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1265593027

CG26 0432

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement à la plateforme infonuagique Oracle Cloud Infrastructure, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027 - Dépense totale de 728 261,70 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 14 565,23 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1148;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement à la plateforme infonuagique Oracle Cloud Infrastructure, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027, pour une somme de 728 261,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 565,23 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1269834003

CG26 0433

Exercer l'option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 319 943,77 \$, taxes incluses, pour les services d'inspection, d'entretien et de réparation des appareils de levage ainsi que des accessoires de levage et d'accrochage (lots 1 et 2), dans le cadre du contrat accordé à Pont Roulant Protech inc. (CG23 0546), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 471 741,34 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1151;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 319 943,77 \$, taxes incluses, pour les services d'inspection, d'entretien et de réparation des appareils de levage ainsi que des accessoires de levage et d'accrochage (lots 1 et 2), dans le cadre du contrat accordé à Pont Roulant Protech inc. (CG23 0546);

Lot #	Directions	Montant (taxes incluses)
Lot 1	Direction de l'eau potable (DEP)	186 534,79 \$
Lot 2	Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)	133 408,98 \$
TOTAL		319 943,77 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1265492003

À 17 h 13,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0434

Accorder un contrat à 9103-7143 Québec inc., pour les services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans le secteur du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de sept mois - Dépense totale de 236 675,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21442 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1152;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire 9103-7143 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans le secteur du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de sept mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 197 229,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21442;
- 2 - d'autoriser une dépense de 19 722,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 19 722,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1260352002

CG26 0435

Exercer l'option de la première prolongation de 36 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 330 478,16 \$, taxes incluses, pour les services d'utilisation et d'entretien de la solution en infonuagique de gestion d'autorisation de déversement des matières résiduelles, dans le cadre du contrat accordé à Diffusion Solutions Intégrées inc. (CE22 1618), majorant ainsi le montant total du contrat à 829 643,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1153;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 36 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 330 478,16 \$, taxes incluses, pour les services d'utilisation et d'entretien de la solution en infonuagique de gestion d'autorisation de déversement des matières résiduelles, dans le cadre du contrat accordé à Diffusion Solutions Intégrées inc. (CE22 1618);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1267655005

CG26 0436

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune / Autoriser une dépense additionnelle de 4 118 128,81 \$, taxes incluses, pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications dans le cadre du contrat accordé à TELECON inc. (CG23 0433), majorant ainsi le montant total du contrat à 8 401 077,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1154;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 022 336,04 \$, taxes incluses, pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications dans le cadre du contrat accordé à TELECON inc. (CG23 0433);
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 095 792,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1269660002

CG26 0437

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 4 694 063,56 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 22 988 387,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1156;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 694 063,56 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1269660003

CG26 0438

Accorder un contrat à Axia Services, pour les services d'entretien ménager et de conciergerie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 1 235 857,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21432 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1157;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager et de conciergerie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 123 506,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21432;
- 2 - d'autoriser une dépense de 112 350,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement d'Axia Services;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau à prolonger le contrat pour une période additionnelle de 24 mois avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sans dépenses additionnelles;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1265492002

À 17 h 15,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0439

Conclure une entente-cadre avec ESI Technologies de l'information inc., pour la fourniture de capacité de stockage supplémentaire et compatible, d'une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 757 894,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21368 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1158;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, par laquelle ESI Technologies de l'information inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de la capacité de stockage supplémentaire et compatible, pour une somme maximale de 757 894,60 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 26-21368;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1265566002

CG26 0440

Accorder un contrat de gré à gré à SAS Institute (Canada) inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour le renouvellement des logiciels SAS pour les ordinateurs centraux pour une période de cinq ans, incluant cinq options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 157 151,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1159;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à SAS Institute (CANADA) inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour le renouvellement des logiciels SAS pour les ordinateurs centraux pour une période de cinq ans, incluant cinq options de prolongation d'une année chacune, pour une somme de 157 151,28 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 juin 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1260094001

CG26 0441

Accorder un contrat à Nautic & Art inc., pour la fourniture d'une embarcation de patrouille portuaire et d'une remorque pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 329 979,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21418 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1162;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Nautic & Art inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une embarcation de patrouille portuaire et d'une remorque pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 156 503,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21418;
- 2 - d'autoriser une dépense de 173 475,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Nautic & Art inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1265593031

CG26 0442

Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de huit groupes motopompes de type centrifuge à double aspiration, pour la station de pompage McTavish, pour une période neuf ans, incluant deux options de prolongation d'un an chacune - Dépense totale de 16 072 956,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21242 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1165;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à KSB Pumps inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix ajusté, le contrat pour la fourniture de huit groupes motopompes de type centrifuge à double aspiration pour la station de pompage McTavish, pour une période de neuf ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 350 854,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21242;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 435 085,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 287 017,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de KSB Pumps inc.;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles d'un an chacune avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sans dépenses additionnelles;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1260578001

CG26 0443

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 929 920,45 \$, taxes incluses, pour la fourniture de filtres pour les véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Uni-Select inc. (CG24 0420), majorant ainsi le montant total de l'entente à 1 741 384,43 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1166;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 774 933,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de filtres pour les véhicules et les appareils du parc motorisé de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Uni-Select inc. (CG24 0420);
- 3- d'autoriser une dépense de 154 986,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1260459001

À 17 h 16,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0444

Accorder un contrat à Protection Incendie CFS Itée, pour la fourniture de cagoules de protection pour le combat incendie - Dépense totale de 1 925 543,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21404 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1167;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Protection Incendie CFS Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cagoules de protection pour le combat incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 925 543,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21404;

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Protection Incendie CFS Itée;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- Adopté à l'unanimité.

20.41 1265866003

CG26 0445

Exercer l'option de la prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 8 402 175,88 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit lots de produits chimiques aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, de Pointe-Claire, de Pierrefonds, de Lachine et de Dorval dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Solutions en traitement des eaux Kemira Canada, Sel Windsor Itée, Sodrox Chemicals Ltd et Brenntag Canada inc. (CG24 0576), majorant ainsi le montant total des ententes à 25 206 527,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1168;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 306 239,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit lots de produits chimiques aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, de Pointe-Claire, de Pierrefonds, de Lachine et de Dorval dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Solutions en traitement des eaux Kemira Canada inc., Sel Windsor Itée, Sodrox Chemicals Ltd et Brenntag Canada inc. (CG24 0576), soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots :

<u>Lot</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant additionnel</u> <u>(taxes incluses)</u>
1	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	940 300,04 \$
2	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	313 881,76 \$
3	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	384 075,72 \$
5	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	2 462 304,60 \$
6	Sel Windsor Ltée	1 434 505,14 \$
8	Sodrox Chemicals Ltd	181 947,94 \$
9	Brenntag Canada inc.	1 489 731,08 \$
11	Brenntag Canada inc.	99 493,62 \$
Total		7 306 239,90 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 095 935,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1260472002

CG26 0446

Accorder un contrat à Limoges et fils inc., pour les travaux de démolition et de reconstruction de passerelles et de réfection de sentiers aux parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation et de la Pointe-aux-Prairies/ - Dépense totale de 1 095 134,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-6031 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1171;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Limoges et fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de démolition et de reconstruction de passerelles et de réfection de sentiers aux parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation et de la Pointe-aux-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 764 102,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6031;
- 2- d'autoriser une dépense de 152 820,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 178 211,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Limoges et fils inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1269655002

CG26 0447

Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige), pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du fleuve - Dépense totale de 2 352 929,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6162 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1172;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du fleuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 841 037,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6162;
- 2- d'autoriser une dépense de 276 155,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 235 736,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1260500002

CG26 0448

Accorder un contrat à Montarville Gestion et Construction inc., pour les travaux d'aménagement des espaces administratifs du rez-de-chaussée et du 7^e étage de l'édifice Louis-Charland situé au 801, rue Brennan, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 4 356 147,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15986 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1173;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement des espaces administratifs du rez-de-chaussée et du 7^e étage de l'édifice Louis-Charland situé au 801, rue Brennan, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 441 214,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15986;
- 2- d'autoriser une dépense de 366 182,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 548 750,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Montarville Gestion et Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1260202001

À 17 h17,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0449

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de réhabilitation d'un égout émissaire par insertion sur l'avenue Papineau, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 912 054,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2623-207569-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1175;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation d'un égout émissaire par insertion sur l'avenue Papineau, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 180 532,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2623-207569-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 477 079,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 254 442,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1266666001

CG26 0450

Accorder un contrat à Reftech International inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 549 904,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2633-BF000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1176;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Reftech International inc., le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme de 1 291 587,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2633-BF000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 258 317,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech International inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1265472002

CG26 0451

Autoriser une dépense additionnelle de 34 747,41 \$, taxes incluses, pour les honoraires d'Énergir pour les travaux de déviation d'une conduite, le renouvellement de 16 branchements d'immeubles et l'abandon du réseau existant dans l'emprise des travaux dans le cadre du contrat accordé à Loiseille inc. (CG24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 238 151,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1177;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 747,41 \$, taxes incluses, pour les honoraires d'Énergir pour les travaux de déviation d'une conduite, le renouvellement de 16 branchements d'immeubles et l'abandon du réseau existant dans l'emprise des travaux dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG24 0132);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1267231038

CG26 0452

Accorder un contrat à Cimota inc., pour les travaux de prolongement du déversoir pluvial de la banquette 6 à la banquette 8 du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 481 330,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2513-177681-C (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1174;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cimota inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de prolongement du déversoir pluvial de la banquette 6 à la banquette 8 du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 401 108,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2513-177681-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 221,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1263772001

CG26 0453

Accorder un contrat au regroupement de firmes composé de CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc. et CBTEC inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour le centre de relèvement permanent 9-1-1 du Service de police de la Ville de Montréal (site 2) - Dépense totale de 3 553 982,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21355 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1179;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc. et CBTEC inc., regroupement des firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour le centre de relèvement permanent 9-1-1 du Service de police de la Ville de Montréal (site 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 434 734,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21355;

- 2- d'autoriser une dépense de 486 946,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 632 300,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc., CBTEC inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1268956001

À 17 h 19,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0454

Accorder un contrat de gré à gré à Nmédia inc., pour les services professionnels d'accompagnement en expertise Microsoft Dynamics 365 Customer Service et Microsoft Power Platform, pour une durée de 24 mois - Dépense totale de 123 138,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1180;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nmédia inc., pour les services professionnels d'accompagnement en expertise Microsoft Dynamics 365 Customer Service et Microsoft Power Platform, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 123 138,23 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 avril 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1267655006

CG26 0455

Accorder et ratifier un contrat de gré à gré à Dyplex Communications ltée, pour les services de support et d'entretien du système de surveillance et de localisation, pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027 - Dépense totale de 150 014,55 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1184;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder et de ratifier un contrat de gré à gré à Dyplex Communications Ltd, pour les services de support et d'entretien du système de surveillance et de localisation, pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 150 014,55 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2 juillet 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1268527002

CG26 0456

Accorder un contrat à 4455878 Canada inc. (Bruser), pour les services professionnels d'auscultation des structures de chutes d'accès à l'intercepteur avec dérivation et ouvrages de régulation d'égouts, pour une période de 17 mois - Dépense totale de 1 378 538,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21399 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1185;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 4455878 Canada inc. (Bruser), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'auscultation des structures de chutes d'accès à l'intercepteur avec dérivation et ouvrages de régulation d'égouts, pour une période de 17 mois, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 1 378 538,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21399;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 4455878 Canada inc. (Bruser);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1260567001

CG26 0457

Accorder un contrat à Les Consultants Ammco inc., pour les services professionnels d'identification des pièces de rechange critiques requises à la mise en service de l'usine de désinfection à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 721 928,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21429 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1186;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Consultants Ammco inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'identification des pièces de rechange critiques requises à la mise en service de l'usine de désinfection à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 687 550,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21429;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 377,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Consultants Ammco inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1260466002

CG26 0458

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats portant sur l'acquisition de serveurs et solutions de stockage destinés au maintien et à l'évolution des infrastructures technologiques, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 7 473 375 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1190;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats de serveurs et solutions de stockage destinés au maintien et à l'évolution des infrastructures technologiques, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 7 473 375 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1265566003

À 17 h 20,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0459

Autoriser la réception d'une subvention de 2 436 490 \$ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de la Section spécialisée en violence conjugale du Service de police de la Ville de Montréal, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 893 480 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste civil

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1193;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 2 436 490 \$ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de la Section spécialisée en violence conjugale du Service de police de la Ville de Montréal, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 893 480 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste civil;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention du ministère de la Sécurité intérieure en date du 11 juin 2026;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1265326005

CG26 0460

Autoriser la réception d'une subvention de 2 978 100 \$ provenant du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 2 233 600 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 14 postes policiers pour la même période / Autoriser la création d'un poste civil temporaire pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1195;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 2 978 100 \$ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP - 2 406 300 \$) et l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILPJ - 571 800 \$), et ce, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2026 de 2 233 600 \$ (EILP - 1 804 700 \$ et EILPJ - 428 900 \$), ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 14 postes policiers pour la même période;

- 4- d'autoriser la création d'un poste civil temporaire pour la même période;
- 5- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'Entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce financement;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1265326007

CG26 0461

Accorder un soutien financier de 382 000 \$ à la Société de transport de Montréal, et de 120 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau, pour les mesures et services additionnels qui seront déployés dans le cadre des Championnats du monde sur Route UCI 2026 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1198;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 502 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Description sommaire des services additionnels	Montant
Société de transport de Montréal	Planification opérationnelle, renforcement des dessertes (bus/méтро), supervision et information à la clientèle	382 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	Mobilisation des espaces, gestion sécurisée des accès/circulations, soutien logistique et entretien	120 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1269941003

CG26 0462

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Microcrédit Montréal, pour le projet « Le microcrédit au service de l'entrepreneuriat inclusif », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1199;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Microcredit Montréal, pour le projet « Le microcredit au service de l'entrepreneuriat inclusif », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1268298002

CG26 0463

Accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'École polytechnique de Montréal, pour le projet d'aménagement de laboratoires de mise à l'échelle de technologies propres pour les entreprises au 5600, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le Centre d'innovation en technologies propres, pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1200;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour le projet d'aménagement de laboratoires de mise à l'échelle de technologies propres pour les entreprises situées au 5600, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le Centre d'innovation en technologies propres, pour la période 2026 -2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1267408001

À 17 h 21,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0464

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et MUTEK (CG25 0347), afin d'augmenter de 100 000 \$ le soutien financier pour la réalisation de l'édition 2026 de l'événement MUTEK Forum, portant ainsi le montant total de ce soutien financier à 310 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1201;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et MUTEK (CG25 0347), afin d'augmenter de 100 000 \$ le soutien financier pour la réalisation de l'édition 2026 de l'événement MUTEK Forum, portant ainsi le montant total de ce soutien financier à 310 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1268180003

CG26 0465

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Lauriers de la gastronomie québécoise et SCALE AI - Supergrappe canadienne en intelligence artificielle, pour des projets de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1202;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Lauriers de la gastronomie québécoise	Festival de création gastronomique MANGETOUT 2026	90 000 \$
SCALE AI - Supergrappe canadienne en intelligence artificielle	ALL IN 2026	110 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1268180004

CG26 0466

Accorder un soutien financier additionnel de 24 000 \$ à la Cité des Arts du Cirque (TOHU), afin de compenser les impacts des chantiers dans le cadre de l'édition 2026 du festival Montréal Complètement Cirque, qui s'est déroulé du 2 au 12 juillet 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1203;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 24 000 \$ à la Cité des arts du cirque (TOHU), afin de compenser les impacts des chantiers dans le cadre de l'édition 2026 du festival Montréal Complètement Cirque, qui s'est déroulé du 2 au 12 juillet 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1268214001

CG26 0467

Accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à Optech, pour la réalisation du projet Propulser l'écosystème d'innovation photonique à Montréal, pour la période de septembre 2026 à mai 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1205;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à Centre de technologie physique et photonique de Montréal - Optech, pour la réalisation du projet Propulser l'écosystème d'innovation photonique à Montréal, pour la période de septembre 2026 à mai 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1264674001

CG26 0468

Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1207;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1263205002

À 17 h 22,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0469

Accorder un soutien financier de 1 174 326,52 \$ à Société canadienne de la Croix-Rouge, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1208;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 174 326,52 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit : 516 505,33 \$ annuellement, incluant toutes taxes applicables, montant indexé de 3 % au 1^{er} septembre 2027, pour un total de 1 048 505,82 \$, incluant toutes taxes applicables. Des frais de gestion annuels de 12 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1^{er} septembre de chacune des années suivantes :
 - (2026-2027) : 578 485,97 \$
 - (2027-2028) : 595 840,55 \$
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le projet de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1266232001

CG26 0470

Accorder un soutien financier de 391 920,20 \$ à Jeunesse au soleil, pour la prestation d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1209;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 391 920,20 \$ à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit 184 598,09 \$, incluant toutes taxes applicables, annuellement, indexée de 3 % au 1^{er} septembre 2027, pour un total de 373 257,33 \$, incluant toutes taxes applicables. Des frais de gestion annuels de 5 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1^{er} septembre de chacune des années suivantes :
 - (2026-2027) : 193 827,99 \$
 - (2027-2028) : 198 092,21 \$
- 2- d'approuver le protocole d'entente d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1266232002

CG26 0471

Conclure une entente-cadre avec Lemay Co inc. pour les services professionnels en design, en ingénierie et autres disciplines complémentaires, pour le développement et le déploiement de la signalétique corporative du réseau des grands parcs de la Ville, pour une période de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires - Montant estimé de l'entente : 1 261 433,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21348 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1211;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Lemay Co inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, les services professionnels en design, en ingénierie et autres disciplines complémentaires, pour le développement et le déploiement de la signalétique corporative du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 989 359,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21348;
- 2- d'autoriser une dépense de 197 871,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 201,99 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay Co inc.;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1269697001

CG26 0472

Accorder un contrat de gré à gré à Mission Old Brewery, pour les services professionnels de soutien pour la trajectoire vers l'hébergement et le logement des personnes en situation d'itinérance dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 149 520 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1213;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Mission Old Brewery, pour les services professionnels de soutien pour la trajectoire vers l'hébergement et le logement des personnes en situation d'itinérance dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 149 520 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service jointe au présent dossier décisionnel;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1260590001

CG26 0473

Accorder un soutien financier de 195 000 \$ à Agence de mobilité durable, pour la réalisation du projet de mutualisation du stationnement au centre-ville, pour la période allant d'août 2026 à août 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1212;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 000 \$ à l'Agence de mobilité durable, pour la réalisation du projet de mutualisation du stationnement au centre-ville, pour la période allant d'août 2026 à août 2027;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1267016003

À 17 h 23,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 à 20.75 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0474

Accorder un soutien financier de 1 000 000 \$ à Médecins du Monde afin de soutenir la mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes en situation de vulnérabilité pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1215;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

- Et résolu :
- 1- d'accorder, conditionnellement à l'approbation du projet d'avenant 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (GDD 1268071002) et à l'approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique (GDD 1265970001), un soutien financier de 1 000 000 \$ à Médecins du Monde pour la mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes autochtones en situation de vulnérabilité (ARIV), pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2028 :

Organisme	Projet	Soutien financier (2026-2028)	Versements		
			2026	2027	2028
Médecins du Monde	Mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes autochtones en situation de vulnérabilité (ARIV)	1 000 000 \$	250 000 \$	700 000 \$	50 000 \$

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, sous réserve des conditions applicables énumérées au point 1 ci-dessus;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- Adopté à l'unanimité.

20.71 1260096006

CG26 0475

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Médecins du Monde, pour le projet Renforcer la sécurité et les capacités d'intervention des intervenants communautaires montréalais dans l'espace public dans un contexte complexe de crises et de violences accrues, pour les années 2026 et 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1214;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Médecins du Monde, pour le projet Renforcer la sécurité et les capacités d'intervention des intervenants communautaires montréalais dans l'espace public dans un contexte complexe de crises et de violences accrues pour 2026-2027, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1260096003

CG26 0476

Accorder trois contrats à Baulne inc., pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 34 mois, incluant avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 874 122,94 \$ - Appel d'offres public 26-21391 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1252;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Baulne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 34 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21391;

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences)
1	903 360,71 \$
2	678 201,04 \$
3	813 540,70 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 479 020,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1267157012

CG26 0477

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 888 De Maisonneuve Fiducie Commerciale, représentée par Busac inc., pour une durée de dix ans, à compter du 1^{er} février 2027, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'unité métro du Poste de quartier 50 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 4 836 594,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1262;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 888 De Maisonneuve Fiducie Commerciale, représentée par Busac inc., pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} février 2027, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'unité métro du Poste de quartier 50 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 4 836 594,23 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1268042002

CG26 0478

Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal souhaitent apporter une modification à la clause 4.5 - Allocation monétaire du bail intervenu le 25 septembre 2025 (CG25 0593) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 22 500 000 \$, net de ristournes, afin de permettre l'utilisation de l'allocation monétaire offerte par la Société d'habitation et de développement de Montréal pour les travaux de réaménagement de l'édifice Chaussegros-de-Léry exécutés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, lesquels sont remboursables par la Société d'habitation et de développement de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1264;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver la première convention modifiant le bail conclu le 25 septembre 2025 (CG25 0593) entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal, afin de modifier la clause 4.5 portant sur l'allocation monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention de modification;
- 2 - d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 22 500 000 \$, net de ristourne, pour la durée du bail de 23 ans afin de permettre l'utilisation de l'allocation monétaire offerte par la Société d'habitation et de développement de Montréal pour les travaux de réaménagement de l'édifice Chaussegros-de-Léry exécutés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, lesquels sont remboursables par la Société d'habitation et de développement de Montréal;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.75 1264069004

À 17 h 24,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.76 à 20.80 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0479

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour les travaux de construction pour l'unité de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8b) - Dépense totale de 135 532 950 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2548-188999-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1257;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction pour l'unité de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8b), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 127 984 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2548-188999-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 6 399 200 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.76 1265606001

CG26 0480

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à AtkinsRéalis Canada inc., pour les services professionnels relatifs au projet de construction de la phase II du poste électrique 315 kilovolts à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de sept ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 4 153 259,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21317 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1258;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire AtkinsRéalís Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels relatifs au projet de construction de la phase II du poste électrique 315 kilovolts à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de sept ans, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 3 955 484,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21317;
- 3 - d'autoriser une dépense de 197 774,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de AtkinsRéalís Canada inc.;
- 5 - d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, sans dépense additionnelle;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.77 1262884001

CG26 0481

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat au regroupement de firmes composé de AtkinsRéalís Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour la surveillance des travaux de construction de l'unité de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 10 012 105,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21326 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1259;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, regroupement de firmes composé de AtkinsRéalís Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour la surveillance des travaux de construction de l'unité de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans, soit pour une somme de 9 535 338,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21326;
- 3 - d'autoriser une dépense de 476 766,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement du regroupement de firmes composé de AtkinsRéalís Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.78 1262742001

CG26 0482**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux de mise à niveau de la station de suppression de l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 726 733,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2611-194601-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1256;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de suppression de l'Île-Bizard, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 4 772 277,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2611-194601-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 715 841,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 238 613,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.79 1267696001

CG26 0483**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période de dix ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, des espaces aux 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e étages de l'immeuble situé au 855, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 111 390 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 43 678 781 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 114 542 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 2 519 917 \$, pour 2027, et de 1 618 202 \$, net de ristourne, pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 1 665 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du SGPI de 1 400 000 \$, net de ristourne, pour 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1263;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, des espaces aux 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e étages de l'immeuble situé au 855, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 111 390 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 43 678 781 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;

- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 114 542 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration soit 76 132 \$ (66,5 %) relevant de la compétence locale et 38 410 \$ (33,5 %) de compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 4 - d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 2 519 917 \$, net de ristourne, pour 2027;
- 5 - d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 1 618 202 \$, net de ristourne, pour 2028;
- 6 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 665 000 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 839 160 \$ (50,4 %) relevant de la compétence locale et 825 840 \$ (49,6 %) de la compétence d'agglomération, vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, afin de réaliser l'ensemble des déménagements des employés du parc immobilier de la Ville;
- 7 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 1 400 000 \$, net de ristourne, pour 2027, vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.80 1264069003

À 17 h 29,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.81 et 20.82 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0484

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Aréo-Feu ltée, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes, incluant leurs composantes, accessoires, services connexes, l'entretien ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange, d'une durée de dix ans, dans le cadre d'un appel d'offres regroupé réalisé en vertu d'une entente intermunicipale avec la Ville de Longueuil (CE26 1027) - Montant estimé de l'entente : 28 412 011,46 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 26-21409 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1256;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 10 ans, par laquelle Aréo-Feu ltée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des appareils de protection respiratoire isolants autonomes, incluant leurs composantes, accessoires, services connexes, l'entretien ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange, dans le cadre d'un appel d'offres regroupé réalisé en vertu d'une entente intermunicipale avec la Ville de Longueuil (CE26 1027), pour une somme maximale de 21 855 393,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21409;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 278 309,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 278 309,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement d'Aréo-Feu ltée;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.81 1263838006

CG26 0485

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée., pour les travaux de réfection des infrastructures et des aménagements ainsi que pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal sur les rues William entre la rue Ann et le boulevard Robert-Bourassa, et de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William, incluant l'ajout de travaux d'éclairage sur les rues William et Ottawa - Dépense totale de 18 342 120,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 518601 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1260;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures et des aménagements ainsi que pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal sur les rues William entre la rue Ann et le boulevard Robert-Bourassa et de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William, incluant l'ajout de travaux d'éclairage sur les rues William et Ottawa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 202 774,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 518601;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 130 416,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 2 008 930,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.82 1267231034

30 – Administration et finances

À 17 h 29, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 29,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0486

Modifier la source de financement d'un montant de 187 845 \$, compris dans le soutien financier total de 581 845 \$ accordé à la Coopérative d'habitation Monde-Uni pour la réalisation du projet Acadie (CG26 0178), afin que cette somme soit désormais financée dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et fasse l'objet d'un remboursement par la Communauté métropolitaine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1100;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de modifier la source de financement d'un montant de 187 845 \$, compris dans le soutien financier total de 581 845 \$ accordé à la Coopérative d'habitation Monde-Uni pour la réalisation du projet Acadie (CG26 0178), afin que cette somme soit désormais financée dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et fasse l'objet d'un remboursement par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1268080002

CG26 0487

Autoriser le paiement de la facture du Groupe CH inc., d'un montant de 245 313,26 \$, taxes incluses, pour la location de salles au Centre Bell, ainsi que des services de traiteur, de production audiovisuelle et de production d'événement dans le cadre de la cérémonie commémorative tenue le 7 juillet 2026 en hommage à l'agent Mohamed Lamine Benredouane / Autoriser un budget additionnel d'un montant de 224 003,71 \$, taxes nettes, pour 2026, en provenance du budget de contingences

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1107;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le paiement de la facture du Groupe CH inc., d'un montant de 245 313,26 \$, taxes incluses, pour la location de salles au Centre Bell, ainsi que des services de traiteur, de production audiovisuelle et de production d'événement dans le cadre de la cérémonie commémorative tenue le 7 juillet 2026 en hommage à l'agent Mohamed Lamine Benredouane;

- 2 - d'autoriser un budget additionnel d'un montant de 224 003,71 \$, taxes nettes, pour 2026, en provenance du budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1265326006

CG26 0488

Autoriser la réception d'une subvention de 161 281 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue d'ÉCO-RDV 2026 au Marché Bonsecours / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1108;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 161 281 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue d'ÉCO-RDV 2026 au Marché Bonsecours;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant;
- 4 - d'autoriser le Service du développement économique à affecter ce montant pour la réalisation de l'événement ÉCO-RDV 2026, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1266352002

CG26 0489

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1135;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la ministre de la Santé, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), et à titre d'information à la répondante du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1268845006

CG26 0490

Adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1216;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération de Montréal;
- 2- de soumettre pour approbation le PRMHH de l'agglomération de Montréal au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, conformément à l'article 15.4 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1269723001

À 17 h 30,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0491

Autoriser la réception d'une subvention de 9 000 000 \$ provenant du gouvernement du Québec pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1223;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 9 000 000 \$ provenant du gouvernement du Québec pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029;

- 2- d'approuver le projet de convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 9 000 000 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant;
- 4- d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à affecter ce montant pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1269442004

CG26 0492

Accorder un soutien financier totalisant 1 892 000 \$ à huit villes liées dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale pour appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Approuver la convention de subvention financière entre les villes de Montréal et de Pointe-Claire, remplaçant la convention approuvée par la résolution CG26-0382

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1274;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 1 892 000 \$ aux villes liées ci-après désignées, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles, dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale pour appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Nom de l'organisme	Somme de Contribution ATCL
Beaconsfield	96 000 \$
Côte-Saint-Luc	112 000 \$
Dollard-des-Ormeaux	528 000 \$
Kirkland	80 000 \$
Montréal-Ouest	32 000 \$
Pointe-Claire	600 000 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	112 000 \$
Westmount	332 000 \$
Total	1 892 000 \$

- 2 - d'approuver la convention de subvention financière entre les Villes de Montréal et de Pointe-Claire, remplaçant la convention approuvée par la résolution CG26 0382;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1269918003

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 31, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0493

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1260025005

CG26 0494

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1268383005

CG26 0495

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1269632004

CG26 0496

Avis de motion et dépôt - Adopter le Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1266750001

42 – Adoption de règlements

À 17 h 32, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 32,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0497

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 par sa résolution CG26 0388;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 par sa résolution CG26 0388;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0896;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1260458001

Règlement RCG 05-002-15

CG26 0498

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 par sa résolution CG26 0390;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 par sa résolution CG26 0390;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0969;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1263074002

Règlement RCG 26-013

CG26 0499

Adoption, avec changements, du Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 par sa résolution CG26 0389;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 par sa résolution CG26 0389;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1285;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1265092002

Règlement RCG 26-014

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

À 17 h 32, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Règlement de la Société de transport de Montréal ».

À 17 h 32,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 à 45.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0500

Approuver le Règlement R-015-3 modifiant le Règlement CA-113, tel que modifié par les Règlements R-015, R-015-1 et R-015-2 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt additionnel de 28 423 532 \$ pour financer le projet « Programme mesures préférentielles pour bus (MPB) » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1238;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-015-3 modifiant le Règlement CA-113, tel que modifié par les Règlements R-015, R-015-1 et R-015-2 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt additionnel de 28 423 532 \$ pour financer le projet « Programme mesures préférentielles pour bus (MPB) », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 123 235 302 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1267945001

CG26 0501

Approuver le Règlement R-215-1, modifiant le Règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1240;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-215-1, modifiant le Règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 640 000 000 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1267945003

CG26 0502

Approuver le Règlement R-216-1, modifiant le Règlement R-216 autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 6 » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1241;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-216-1, modifiant le Règlement R-216 de la Société de transport de Montréal, autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes – phase 6 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 710 000 000 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1267945004

CG26 0503

Approuver le Règlement R-227 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 6 968 923 \$ pour financer le projet « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - phase 4 (PGRTS4) » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1242;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-227 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 6 968 923 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - phase 4 (PGRTS4) », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1267945005

CG26 0504

Approuver le Règlement R-228 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 722 616 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 Phase 3 (PPVU) » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1243;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-228 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 722 616 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 10 ans pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 Phase 3 (PPVU) », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.05 1267945006

À 17 h 34,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.06 et 45.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0505

Approuver le Règlement R-229 autorisant un emprunt de 23 901 463 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie BUS diesel 12 mètres » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1244;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-229 de la Société de transport de Montréal, autorisant un emprunt de 23 901 463 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie BUS diesel 12 mètres », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.06 1267945007

CG26 0506

Approuver le Règlement R-200-1 modifiant le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 2 » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1239;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-200-1 modifiant le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 2 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 190 300 925 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.07 1267945002

51 – Nomination / Désignation

À 17 h 34, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CG26 0507

Nommer Leslie Roberts à titre de représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1106;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Leslie Roberts à titre de représentant élu de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1262840001

65 – Motion des élus-es

À 17 h 34, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « **Motion des élus-es** ».

CG26 0508

Motion des élus-es - Résolution pour la paix civile, la sécurité publique et la cohésion sociale

Attendu que l'agglomération de Montréal incluant la Ville de Montréal et les 15 villes indépendantes reconstituées (ci-après l'agglomération de Montréal) est fondée sur les principes de la démocratie et les valeurs de dignité humaine, de justice, d'égalité et de coexistence interculturelle pacifique;

Attendu que l'agglomération de Montréal exerce sur l'ensemble de son territoire certaines compétences jugées d'intérêt collectif, qui, plutôt que d'être exercées distinctement par les municipalités liées, sont exercées par l'agglomération, à savoir en particulier, la compétence de la Sécurité Publique incluant le service de Police;

Attendu que l'agglomération de Montréal a pour responsabilité fondamentale d'assurer la sécurité publique, de préserver la cohésion sociale, de favoriser une participation égale à la vie civique et de sauvegarder la dignité, la sécurité et les libertés de chaque personne résidante sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Attendu que la critique des gouvernements et des politiques publiques constitue un aspect légitime et protégé d'une société démocratique; l'intimidation, la discrimination, le harcèlement, la violence, la culpabilisation collective, la déshumanisation ou le ciblage direct ou indirect de personnes en raison de leur religion, de leur ethnicité, de leur ascendance, de leur origine nationale ou de leurs affiliations supposées sont fondamentalement incompatibles avec les principes d'égalité, de sécurité publique et de cohésion sociale;

Attendu que l'agglomération de Montréal ne sont ni responsable du règlement des conflits internationaux ni en mesure de les résoudre, et que les institutions municipales doivent demeurer axées sur les questions locales relevant de leur compétence et de leurs responsabilités légales;

Attendu que, malgré des épisodes antérieurs de menaces, d'intimidation, de harcèlement, de déshumanisation, de vandalisme, de crimes motivés par la haine, de violence et de menaces de violence, ainsi que d'exclusion, de discrimination institutionnelle et de marginalisation civique, visant des résidents juifs, des écoles juives, des synagogues, des institutions communautaires juives et des commerces juifs;

Attendu que ces actes et épisodes comprenaient également des politiques et pratiques empêchant des personnes juives d'occuper certaines fonctions, d'exercer leur profession ou d'accéder à des espaces publics;

Attendu que ces actes et épisodes étaient fondés sur la discrimination en raison de l'ethnicité, de la religion, de l'ascendance, de l'origine nationale ou des affiliations supposées des personnes juives, incluant d'antisémitisme et de toutes les formes contemporaines d'antisémitisme;

Attendu que, la communauté juive de Montréal fait partie intégrante du territoire de l'agglomération de Montréal depuis près de trois cents ans, la présence juive à Montréal étant ininterrompue depuis les années 1760 malgré les épreuves énoncées, la communauté juive de Montréal a toujours contribué à la société québécoise en fondant des hôpitaux, des écoles, des bibliothèques, des réseaux de services sociaux, des institutions culturelles, des centres communautaires, des organismes philanthropiques et des lieux de mémoire qui ont renforcé la société québécoise et servi des personnes de toutes origines;

Attendu que les principes de diversité, d'équité, d'inclusion et de lutte contre la discrimination exigent que toutes les communautés soient protégées contre la racialisation, la culpabilisation collective, la discrimination fondée sur l'identité, l'exclusion, l'intimidation et les traitements inéquitables, et que de nombreuses personnes juives montréalaises ont subi ces préjudices en raison d'actes avérés d'antisémitisme et d'une minimisation ou d'un rejet de leurs expériences vécues ce qui est de nature à porter atteinte à leur sentiment d'égalité en matière de sécurité, de dignité, d'appartenance et de participation à la vie civique;

Attendu que, depuis le 7 octobre 2023-date du plus grand massacre de personnes juives depuis l'Holocauste-, l'agglomération de Montréal a connu une hausse documentée des incidents antisémites et que, selon les données les plus récentes de la GRC, les personnes juives sont la cible de plus de 70 % des crimes haineux motivés par la religion au Canada, bien qu'elles ne représentent qu'un pour cent ou moins de la population;

Attendu que, depuis le 7 octobre 2023, la communauté juive de l'île de Montréal a subi des centaines d'incidents antisémites (les données du SPVM faisant état de 212 incidents entre le 7 octobre 2023 et la fin de l'année 2024), tel que de l'intimidation et du vandalisme dans les universités, les cégeps, les écoles secondaires et d'autres institutions à travers la Ville, notamment :

- des coups de feu tirés contre deux écoles juives de Montréal (novembre 2023);
- le lancement d'engins incendiaires sur la synagogue de la congrégation Beth Tikvah à Dollard-des-Ormeaux (novembre 2023, puis de nouveau en décembre 2024) ainsi que sur un centre communautaire voisin;
- une tentative d'attaque par engin incendiaire contre une synagogue de Côte Saint-Luc (octobre 2024);
- l'agression d'un homme visiblement juif à Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (août 2025);
- une tentative d'incendie criminel au Temple Emanu-El-Beth Sholom à Westmount (juin 2026);
- le harcèlement et l'intimidation répétés de personnes juives montréalaises, y compris l'encerclement d'étudiants juifs dans un local étudiant à l'Université Concordia (mars 2024);
- les campements illégaux à l'Université McGill et l'explosion de l'antisémitisme sur les campus.
- le blocage de participantes et participants à un événement juif dans l'arrondissement Côte-des-Neiges au siège de la Fédération CJA (mars 2024), suivi le lendemain de marches devant la synagogue Spanish & Portuguese, laquelle a été fondée en 1768 et compte parmi les plus anciennes institutions religieuses de Montréal (mars 2024);
- des menaces proférées à l'encontre de personnes juives montréalaises à Saint-Laurent (août 2025);
- des manifestation agressives devant la synagogue Chevra Kadisha dans Côte-des-Neiges (mai 2025);
- la pendaison d'effigies représentant des personnes juives (mai 2026);
- le harcèlement et le vol visant des hommes juifs orthodoxes à Outremont et dans le Mile End (juillet 2026);

Attendu que le Service canadien du renseignement de sécurité avertit de l'existence d'une ingérence étrangère persistante et omniprésente au Canada et que certaines preuves de cette ingérence sont maintenant rendues publiques : (1) lors d'une récente audience de détermination de la peine devant la Cour du Québec, l'homme qui a plaidé coupable d'avoir lancé des engins incendiaires contre une synagogue et un centre communautaire de Dollard-des-Ormeaux en 2024 a déclaré avoir accepté un contrat de 15 000 \$ pour viser ces institutions juives; (2) en juin 2026, l'auteur de la tentative d'incendie criminel contre une synagogue de Westmount avait en sa possession un walkie-talkie; et (3) les coups de feu tirés contre une synagogue et le consulat américain à Toronto en 2026 semblent liés à un réseau de « tireurs à gages »;

Attendu que, depuis le 7 octobre 2023, des incidents incluant parfois des appels à la violence, des discours haineux ainsi que des symboles glorifiant des actes ou organisations désignées terroristes, ont eu lieu à travers l'agglomération de Montréal, parfois à proximité d'institutions de la communauté juive, soulevant des préoccupations au sein de la population quant à la sécurité publique et au traitement équitable de toutes les communautés;

Attendu qu'il a été démontré que les discours violents et extrémistes mènent à la violence physique;

Attendu que la banalisation de la rhétorique haineuse, le recours à des tactiques d'intimidation, les discours violents, l'incitation à la violence ainsi que la glorification ou la promotion du terrorisme ou de la violence politique n'ont pas leur place dans les villes de l'agglomération de Montréal et sont fondamentalement incompatibles avec les valeurs d'une société démocratique et pacifique;

Attendu que les campagnes d'intimidation, le ciblage fondé sur l'identité et l'importation de conflits étrangers ont pour effet de diviser les résidents et résidentes selon des lignes ethniques, religieuses ou nationales, d'affaiblir la cohésion sociale et de fragiliser l'identité civique commune dont dépendent les institutions démocratiques de l'agglomération de Montréal;

Attendu que les élus de l'agglomération de Montréal ont la responsabilité de veiller à ce que toute déclaration ou résolution municipale se basent sur des faits et respectent l'ensemble des communautés concernées afin de s'assurer de maintenir la cohésion sociale et les relations entre les communautés de l'agglomération de Montréal;

Il est proposé par David Tordjman

appuyé par Michael Stern

Et résolu :

- 1 - que le conseil de l'agglomération réaffirme son engagement à préserver un territoire où toutes les personnes résidentes peuvent participer pleinement à la vie publique sans craindre la haine, l'intimidation, le harcèlement ou la violence;

- 2 - que le conseil de l'agglomération déclare que la montée actuelle de l'antisémitisme est inacceptable et qu'elle menace la sécurité de l'ensemble des résidents de l'île de Montréal, en particulier celle des membres de la communauté juive de Montréal;
- 3 - que le conseil de l'agglomération condamne toutes les formes d'antisémitisme, de racisme, de haine religieuse et d'intimidation fondée sur l'identité, et qu'il reconnaît que de tels actes portent atteinte non seulement à leurs victimes directes, mais également au tissu social montréalais dans son ensemble;
- 4 - que le conseil de l'agglomération réaffirme sans équivoque que toute personne résidente de l'île de Montréal a le droit de fréquenter son école, son établissement d'enseignement supérieur, son lieu de travail, son lieu de culte, les institutions communautaires, les commerces et les événements publics sans faire l'objet d'intimidation, de harcèlement, d'entrave ou de violence;
- 5 - que le conseil de l'agglomération exprime son appui au Service de police de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'ensemble des partenaires en matière de sécurité publique dans l'application cohérente, impartiale et non sélective des lois et des règlements municipaux en vigueur, conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ainsi qu'à la dignité et aux droits constitutionnels de chaque personne résidente;
- 6 - que l'agglomération de Montréal évalue les mesures nécessaires afin que tout le personnel concerné en matière de sécurité publique reçoive une formation appropriée leur permettant de reconnaître et de prévenir l'antisémitisme et d'y réagir efficacement;
- 7 - que l'agglomération de Montréal priorisent les questions relevant de leur compétence ainsi que sur les conséquences locales concrètes de leurs décisions en privilégiant la sécurité publique, l'égalité de traitement, les faits vérifiables et la coexistence pacifique, dans l'intérêt de la cohésion sociale.

Adopté à l'unanimité.

65.01

À 17 h 48, le président d'assemblée, Denis Pelletier, cède la parole à Julie Brisebois.

Tout d'abord, la conseillère souligne le départ à la retraite de M. Robert-F. Weemaes, directeur général de l'Association des municipalités de banlieue, dont l'engagement envers le milieu municipal s'est illustré au cours de nombreuses années de service.

Poursuivant son intervention, Mme Brisebois met en lumière la grande capacité de M. Weemaes à rassembler les partenaires autour d'objectifs communs ainsi que son approche posée et constructive. Grâce à son sens du dialogue et de la collaboration, il a contribué à renforcer les liens entre les municipalités et les différentes instances concernées. Véritable bâtisseur de consensus, M. Weemaes laisse une empreinte durable au sein du monde municipal montréalais.

Au nom de tous les membres du conseil, Mme Brisebois le remercie chaleureusement pour son dévouement et lui souhaite une retraite heureuse, active et pleinement méritée.

À 17 h 52 tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE